



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle  
-----

Évry, le 30 janvier 2014

---

## Communiqué de presse

### Création de la Zone d'aménagement concerté du Moulon

---

Le 28 janvier 2014, le Préfet de l'Essonne a signé l'arrêté préfectoral de création de la zone d'aménagement concerté (ci-après ZAC) du Quartier du Moulon, située sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin et au cœur de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay.

La création de cette ZAC, associée à la procédure de Déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme actuellement en cours sur le même périmètre, permettra d'aménager une zone de 330 ha, située entre le quartier de l'École Polytechnique et celui du CEA. Ce secteur deviendra un quartier mixte **d'habitation et d'activités de recherche** conjuguant la biologie, la physique et les sciences de l'ingénieur en liant étroitement grandes écoles et universités. Le projet s'articule ainsi autour de 3 opérations majeures : l'arrivée de l'École Centrale et de l'ENS Cachan **à l'horizon 2017** avec la relocalisation et le développement des pôles de recherche et d'enseignement de l'Université Paris-Sud.

L'arrêté préfectoral de création de la ZAC fixe le programme global prévisionnel des constructions à 870 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui se décomposent de la manière suivante :

- 350 000 m<sup>2</sup> de programmes scientifiques (enseignement supérieur et de recherches) et équipements liés,
- 200 000 m<sup>2</sup> de programmes d'activités économiques,
- 270 000 m<sup>2</sup> de logements étudiants et familiaux,
- 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher d'équipements, commerces et services.

Cette programmation ainsi que le projet d'aménagement constituent l'aboutissement d'une concertation accrue entre l'Établissement Public de Paris-Saclay, en charge de l'aménagement de la zone, les collectivités, les services de l'État, les différentes parties (établissements scientifiques et Université Paris-Sud, autorités responsables des transports, de la gestion des eaux...) et le public.

**Avec cette création et celle de la ZAC de polytechnique intervenue le 12 avril 2012, l'État, l'établissement public Paris-Saclay et les collectivités locales disposent désormais des outils opérationnels pour poursuivre l'aménagement du cluster de Saclay qu'une étude récente du MIT classait parmi les huit premiers mondiaux.**

#### Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

- Marie-José DACHE, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)



@PREFECTURE91